

Apartir de la rentrée 2026, une licence professorat des écoles (LPE) sera proposée sur tout le territoire. Elle permettra aux étudiants qui souhaitent devenir professeurs des écoles de suivre un parcours professionnalisaant portant sur l'ensemble des enseignements dispensés à l'école primaire.

Autre changement notable : à compter de la session 2026, le concours pour devenir professeur des écoles (CRPE) sera accessible aux étudiants en troisième année de licence (bac + 3), là où, jusqu'ici, un master 2 (bac + 5) était exigé. Un recrutement anticipé suivi de deux années d'un master rémunéré et professionnalisaant (M1 en tant qu'élève fonctionnaire, M2 en tant que stagiaire) pour permettre, espère le gouvernement, d'attirer davantage de candidats.

Deux concours coexisteront pendant deux ans

Ainsi, tous les étudiants déjà inscrits en master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) à la rentrée 2025 – à l'image de ceux de l'Inspé de Blois – peuvent s'inscrire au CRPE dès l'automne 2025 et passer les épreuves d'admissibilité au printemps 2026. Les lauréats du nouveau concours à bac + 3 titulaires d'un master 1 MEEF intégreront à la rentrée 2026 le master 2 MEEF en tant que fonctionnaires stagiaires à mi-temps. Qu'ils soient lauréats d'un nouveau concours à bac + 3 ou d'un concours préexistant à bac + 5, les titulaires d'un master 2 MEEF intégreront à la rentrée 2026 le corps enseignant en tant que fonctionnaires stagiaires à temps plein.

La transition entre les deux modèles de recrutement doit durer deux ans, au cours desquels deux concours coexisteront, l'un à bac + 3 et l'autre à bac + 5. Mais alors que les inscriptions au nouveau concours de L3 se sont ouvertes mardi 14 octobre 2025, tous les aspects de la réforme ne sont pas encore finalisés. Et les questions sont nombreuses, et en premier lieu celle, légitime, du devenir de l'Inspé de Blois dans la mesure où il accueille des étudiants de master (142 I), un chiffre en baisse puisqu'il y avait 165 étudiants en 2022).

« Les masters MEEF premier degré vont disparaître et seront remplacés dès la prochaine rentrée par des masters MEEF – professorat des écoles qui, eux aussi,



L'Inspé de Blois accueille actuellement 142 étudiants de master. (Photo NR, Jérôme Dutac)

formeront les étudiants à leur futur métier de professeur des écoles», confirme d'abord Éric Blond, président de l'Université d'Orléans à laquelle est rattaché le campus blésois de l'Inspé. Les étudiants qui rejoindront ce nouveau master seront, soit des étudiants lauréats du CRPE, élèves fonctionnaires, rémunérés à hauteur de 1.400 euros par mois, et qui interviendront, dès le master 1, dans des écoles dans le cadre de stages d'observation et de pratique accompagnée. Nous souhaitons que le master 1 MEEF premier degré accueille aussi des étudiants non lauréats du CRPE et bien entendu, l'Inspé Centre de formation de Blois accueillera ces deux types d'étudiants. »

« Histoire jalonnée de réformes »

Comment va se gérer la transition entre les deux modèles de recrutement ? « L'histoire de l'Inspé est jalonnée de réformes et l'Inspé a toujours su gérer ces périodes de transition, tente de rassurer le président de l'université d'Orléans. Dès septem-

bre 2026, les deux années de M2E seront ouvertes dans la mesure où les étudiants de M1 peuvent passer le concours. À la rentrée prochaine, nous aurons donc des masters 1 MEEF lauréats et non lauréats, des masters 2 MEEF à 50 % (les M1 qui ont passé le concours bac + 3), des professeurs stagiaires à 50 % (concours bac + 5 non MEEF) et des stagiaires à 100 % (concours bac + 5 MEEF premier degré). En se basant sur les annonces ministérielles en termes de postes ouverts de bac + 3 et de bac + 5 et du nombre de berceaux possibles dans le département, on peut envisager d'avoir un groupe M2E-PES50 (formation des stagiaires à 50 %). Il y aura aussi en fonction du nombre de master 1 n'ayant pas eu le concours, un ou deux groupes master 2 MEEF premier degré. »

« Vigilance extrême » des syndicats

Malgré tout, Aline Pasnon, co-secrétaire départementale de la FSU, fait part de sa « vigilance extrême » concernant la situa-

tion du campus de Blois de l'Inspé, quelques semaines après l'annonce de la fermeture de celui de Quimper. Avant de, quelque peu, poser : « Ce que nous trouvons rassurant tout de même c'est qu'un master soit ouvert aux non-lauréats. Car nous savons d'ores et déjà que dans le Cher et dans le Loir-et-Cher, il n'y aura pas de licence pluridisciplinaire préparatoire au professorat des écoles (une information confirmée par l'université d'Orléans). On craignait alors qu'il n'y ait plus un vivier d'étudiants suffisant et que le site ferme. »

D'ailleurs, Éric Blond, comprend-il les inquiétudes des syndicats ? « Bien entendu. Cette réforme est menée tambour battant et certains éléments de celle-ci nous sont encore inconnus. Les effectifs dépendent du nombre de stagiaires dans les départements et donc du nombre de postes au concours et de la répartition académique. À ce jour nous n'avons pas la répartition académique et il est difficile dans le contexte actuel, de se projeter sur plusieurs années, donc oui l'inquiétude on la connaît et on la partage. Cette question n'est pas uniquement une question d'université mais une question au niveau du rectorat qui assure les affectations des stagiaires et une question ministérielle qui décline le nombre de postes en académie. »

Adrien Planchon

repères

Une entrée progressive dans le métier

> Le master Enseignement et éducation s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence, sans expérience préalable dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation, et lauréats des concours de l'enseignement, désormais accessibles à bac + 3 dès la session 2026.

> En première année (M1) : 12 semaines de stage en établissement ; 500 à 550 heures de formation en institut national du professorat et de l'éducation (Inspé).

> En deuxième année (M2) : mise en responsabilité à mi-temps devant élèves ; 250 heures de formation en Inspé.

(1) À ceux-ci viennent s'ajouter 12 stagiaires à mi-temps et 25 stagiaires à temps plein.